

COMPAGNIE DES SALINS DU MIDI  
ET DES SALINES DE L'EST

Clichy Pouchet – Bâtiment A  
92-98, Boulevard Victor HUGO  
92 115 Clichy

# DÉCLARATION D'ARRÊT DÉFINITIF DES TRAVAUX MINIERS ET D'UTILISATION DES INSTALLATIONS ASSOCIÉES

CONCESSION DE MINES DE SEL GEMME DE GOUHENANS  
ET DES EPOISSES (HAUTE-SAÔNE)

---

## Document C

Mémoire décrivant les ouvrages, les travaux  
et les installations hors procédures

---

*Signataire de la demande*

*Patrick DALLA VALLE, Directeur Industriel  
Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est*

Clichy Pouchet – Bâtiment A  
92-98, Boulevard Victor HUGO  
92 115 Clichy

☎ : 01.75.61.78.00

*Chargés du dossier*

*Emmanuel HERTZ, Responsable Pôle Technique Minier  
Cédric LHEUR, Géologue  
Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est*

17, rue Gabriel PERI  
54 110 Varangéville

☎ : 03.83.18.73.00

**NOVEMBRE 2018**



<b>1. PREAMBULE .....</b>	<b>4</b>
<b>2. MEMOIRE DECRIVANT LES OUVRAGES ET LES TRAVAUX HORS PROCEDURE .....</b>	<b>5</b>
2.1. OUVRAGES MINIER NON CONCERNES PAR LA DECLARATION D'ARRET DEFINITIF .....	5
2.2. OUVRAGES MINIER AYANT FAIT L'OBJET DE PROCEDURES ANTERIEURES .....	5
2.3. OUVRAGE MINIER DONT L'EXPLOITATION A CESSE AVANT D'ETRE SOUMISE A PROCEDURE .....	6
2.4. OUVRAGE MINIER CEDE POUR UN USAGE AUTRE QUE MINIER .....	6
<b>3. MEMOIRE DECRIVANT LES INSTALLATIONS DE SURFACE HORS PROCEDURE.....</b>	<b>6</b>
3.1. INSTALLATIONS NON CONCERNEES PAR LA DECLARATION D'ARRET DEFINITIF .....	6
3.2. INSTALLATIONS AYANT FAIT L'OBJET DE PROCEDURES ANTERIEURES.....	13
3.3. INSTALLATIONS DONT L'EXPLOITATION A CESSEE AVANT D'ETRE SOUMISES A PROCEDURE.....	13
3.4. INSTALLATIONS CEDEES POUR UN USAGE AUTRE QUE MINIER.....	13

**CONCESSION DE MINES DE SEL GEMME  
DE GOUHENANS ET DES EPOISSES (Haute-Saône)  
DÉCLARATION D'ARRÊT DEFINITIF DES TRAVAUX MINIERS  
ET D'UTILISATION DES INSTALLATIONS ASSOCIEES**

---

## **1. PREAMBULE**

Le présent document s'appuie sur l'analyse transversale des textes qui se sont succédés dans le domaine des abandons de travaux et d'installations minières extraits du mémento des mines et carrières "Réhabilitation des sites à l'usage des mineurs et des carriers – Mémento des mines et des carrières" édité par la Société de l'Industrie Minérale en septembre 2004 et enregistré sous le numéro ISBN 2-9517765-3-5.

Le décret du 14 janvier 1909 imposait à l'exploitant de déclarer au Préfet l'abandon d'un siège d'exploitation, expression englobant les travaux et les installations nécessaires aux activités d'extraction, dont les ateliers de transformation simple des matériaux extraits et les dépôts des résidus en provenant. Ceci implique que lorsqu'une procédure d'abandon d'un siège d'exploitation a été menée à son terme, toutes les installations et dépôts de stériles ou de déchets, soumis au code minier, faisant partie de ce siège devraient normalement être considérés comme abandonnés.

Le décret du 4 juillet 1972 n'ayant pas repris la notion de siège d'exploitation et n'ayant pas prévu de déclaration d'abandon pour les installations, il en découle que toutes les installations minières et les dépôts de stériles et les résidus de traitement, arrêtés physiquement sous le régime du décret du 4 juillet 1972 (la déclaration devait être déposée à l'Ingénieur en Chef des Mines deux mois avant l'abandon), sont considérés comme régulièrement abandonnés (cf 6° de l'article du décret du 9 mai 1995 modifié).

Le décret du 7 mai 1980 a introduit la nécessité de déclarer l'abandon des installations de toute nature liées à l'exploitation, définition qui englobe les dépôts de stériles miniers et de résidus de traitement.

L'article 84 du code minier (loi du 15 juillet 1994) puis l'article 91 de ce code (loi du 30 mars 1999) qui a remplacé l'article 84, ont l'un et l'autre maintenu la nécessité de déclarer l'arrêt des installations.

Les termes de l'article 91 ont été repris aux articles L. 163.1 à L. 163-9 de la partie législative du Code Minier codifié par l'ordonnance n°2011-91 du 20 janvier 2011.

Enfin, le 6° de l'article 43 du décret 2006-649 du 2 juin 2006 a confirmé le maintien de cette déclaration d'arrêt des installations.

Ainsi, seules les installations minières dont l'exploitation physique a cessé entre le 4 juillet 1972 et le 7 mai 1980 peuvent être considérées comme régulièrement arrêtées si l'abandon des travaux miniers a été mené à son terme.

## **2. MEMOIRE DECRIVANT LES OUVRAGES ET LES TRAVAUX HORS PROCEDURE**

### **2.1. OUVRAGES MINIERES NON CONCERNES PAR LA DECLARATION D'ARRET DEFINITIF**

Dans le cas du présent dossier, sont considérés comme miniers tous les ouvrages souterrains ayant été réalisés pour la reconnaissance ou l'exploitation du gisement de sel gemme.

Les ouvrages miniers attachés à la concession de GOUHENANS et des EPOISSES et objets de la présente déclaration sont présentés dans le Tableau C-1 ci-dessous :

<b>Réf.</b>	<b>Concession</b>	<b>Type</b>	<b>Cadastre</b>	<b>Profondeur (m)</b>	<b>Dates forage</b>	<b>Dates exploitation</b>
<b>Sondage n°1</b>	GOUHENANS	Exploit.	254 0D Gouhenans	57,33	1826	(1831-1835) 1843-
<b>Sondage n°2</b>	GOUHENANS	Exploit.	254 0D Gouhenans	57,33	1832	
<b>Sondage n°3</b>	GOUHENANS	Exploit.	254 0D Gouhenans	100	1832 ?	
<b>Sondage n°4</b>	GOUHENANS	Exploit.	254 0D Gouhenans	100,42	1832 ?	
<b>Sondage n°5 « V »</b>	GOUHENANS	Exploit.	254 0D Gouhenans	72,03	<1842	
<b>Puits n°4 / Sondage n°6</b>	GOUHENANS	Exploit.	36 ZD Gouhenans	155,79	Puits 1828 Sondage 1842-43	
<b>Sondage n°7</b>	GOUHENANS	Exploit.	43 0D Gouhenans	119,04	1843-1844	1844-
<b>Sondage n°8</b>	GOUHENANS	Exploit.	43 0D Gouhenans	119,04	1843-1844	1844-
<b>Sondage n°9</b>	GOUHENANS	Reco.	148 0D Gouhenans	102,55	1911-1912	-
<b>Sondage n°10</b>	GOUHENANS	Exploit.	45 0D Gouhenans	105,50	1912	
<b>Puits PRINET</b>	EPOISSES	Exploit	7 ZC Gouhenans	52	1832	1832-1833
<b>Sondage n°11</b>	EPOISSES	Exploit	62 ZC Gouhenans	110	1920	
<b>Sondage n°12</b>	GOUHENANS	Exploit.	13 ZH Gouhenans	218,4	1939-1940	-
<b>Sondage n°13</b>	EPOISSES	Reco.	26 ZC Gouhenans	145	1941	-
<b>Sondage n°14</b>	EPOISSES	Exploit	63 ZC Gouhenans	125,40	1941	

**Tableau C-1 : Synthèse des ouvrages miniers rattachés à la concession de GOUHENANS et les EPOISSES**

Tous ces ouvrages et travaux sont concernés par la présente déclaration, il n'existe aucun ouvrage qui ne soit pas concerné.

### **2.2. OUVRAGES MINIERES AYANT FAIT L'OBJET DE PROCEDURES ANTERIEURES**

Aucun ouvrage minier d'exploitation ou de reconnaissance du sel, dans le périmètre de la concession de GOUHENANS et des EPOISSES ou en dehors de ce périmètre, n'a fait l'objet d'une procédure antérieure d'abandon ou d'arrêt définitif, ni partiel ni total entre la date d'institution (respectivement le 3 janvier 1843 et le 3 août 1848) et aujourd'hui.

**CONCESSION DE MINES DE SEL GEMME  
DE GOUHENANS ET DES EPOISSES (Haute-Saône)  
DÉCLARATION D'ARRÊT DEFINITIF DES TRAVAUX MINIERES  
ET D'UTILISATION DES INSTALLATIONS ASSOCIEES**

---

**2.3. OUVRAGE MINIER DONT L'EXPLOITATION A CESSÉ AVANT D'ÊTRE SOUMISE A PROCEDURE**

Il n'existe aucun ouvrage minier rattaché à la concession de GOUHENANS et des EPOISSES dont l'exploitation a cessé avant d'être soumis à procédure.

**2.4. OUVRAGE MINIER CEDE POUR UN USAGE AUTRE QUE MINIER**

Il n'existe aucun ouvrage minier rattaché à la concession de GOUHENANS et des EPOISSES ayant été cédé pour un usage autre que minier.

**3. MEMOIRE DECRIVANT LES INSTALLATIONS DE SURFACE HORS PROCEDURE**

**3.1. INSTALLATIONS NON CONCERNEES PAR LA DECLARATION D'ARRET DEFINITIF**

Les éléments décrits ci-après ne sont donnés qu'à titre de mémoire car ces installations ne sont pas soumises à la procédure de déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers et d'utilisation des installations associées (plusieurs éléments d'ordre historique principalement sur l'exploitation des sondages sont présentés dans le Document B) :

En Juillet 1831, la construction d'une saline à Gouhenans est achevée, la production de sel (« la première cuite ») débute le 16 juillet à partir d'un sondage. Mais le 1<sup>er</sup> août 1831, le Préfet de Haute-Saône ordonne l'arrêt immédiat de la saline car l'exploitation est considérée comme illicite réglementairement. Les Salines de l'Est, monopole d'Etat s'élèvent contre cette concurrence et obtiennent l'arrêt de la fabrication du sel le 5 février 1835.

Sensiblement à la même époque, dans le secteur du bois des Epoisses, commune de Gouhenans, M. PRINET fait construire une nouvelle saline. Il fait réaliser en 1832 un puits approfondi par un sondage au fond duquel il exploite le sel par dissolution. Tous ces travaux sont également illicites. Le Préfet de Haute-Saône fait intervenir les autorités le 6 novembre 1833 (Archives Départementales de Haute-Saône, cote 299 S6) pour empêcher toute extraction de l'eau salée et toute vente de sel. Le puits est comblé pour empêcher toute possibilité d'exploitation de sel. Les bâtiments de saline sont alors abandonnés.

Le 17 juin 1840, une nouvelle Loi met fin au monopole. La Loi sur le sel marque la suppression totale du monopole ce qui ouvre alors la recherche et l'exploitation du sel à des intérêts privés. Le 3 janvier 1843, la concession de mine de sel gemme de GOUHENANS est instituée par Ordonnance Royale au profit de PARMENTIER, GRILLET et C<sup>ie</sup>. L'ancienne saline est alors remise en état et produit du sel à partir de nouveaux sondages.

Le 3 août 1848, la concession de mine de sel gemme des EPOISSES est accordée à MM. PRINET et LISSOT par arrêté du Président du Conseil des Ministres. L'eau salée extraite des sondages de cette concession sera envoyée à la saline PARMENTIER de Gouhenans.

Une usine de produits chimiques fut construite en 1848 pour produire de l'acide chlorhydrique et sulfurique ainsi que du chlorure de calcium. Elle fonctionna jusqu'en 1956 (KUHLMANN propriétaire).

Les concessions de GOUHENANS et des EPOISSES ont été réunies par décret du 14 mars 1877 dans le patrimoine de la Compagnie des Salines, Houillères et Fabriques de produits chimiques de Gouhenans. La saline fonctionnera jusqu'en novembre 1945.

Tous les terrains de la saline furent vendus entre 1956 et 1958 à des acquéreurs privés. La quasi-totalité des bâtiments de la saline a été démolie.

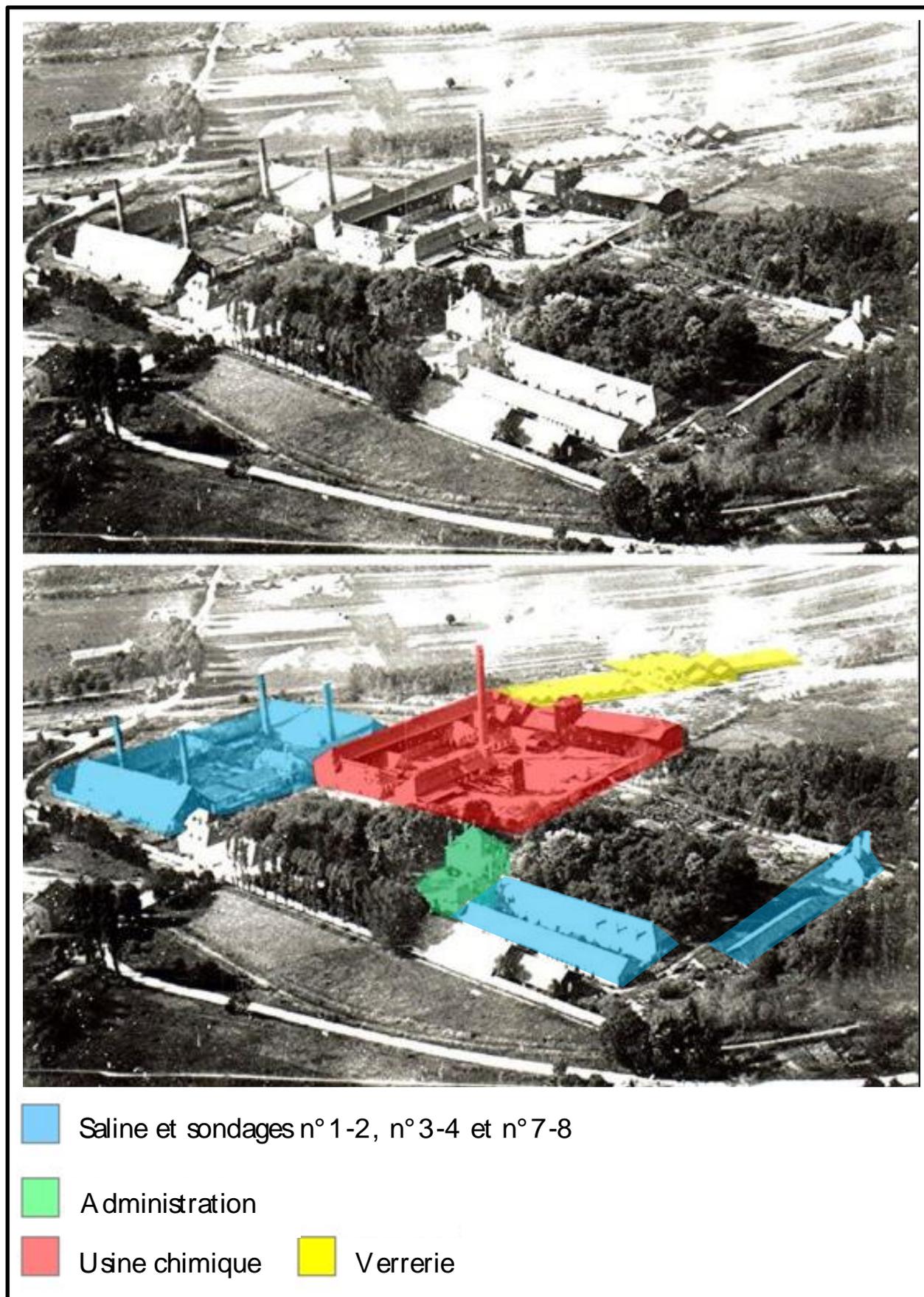
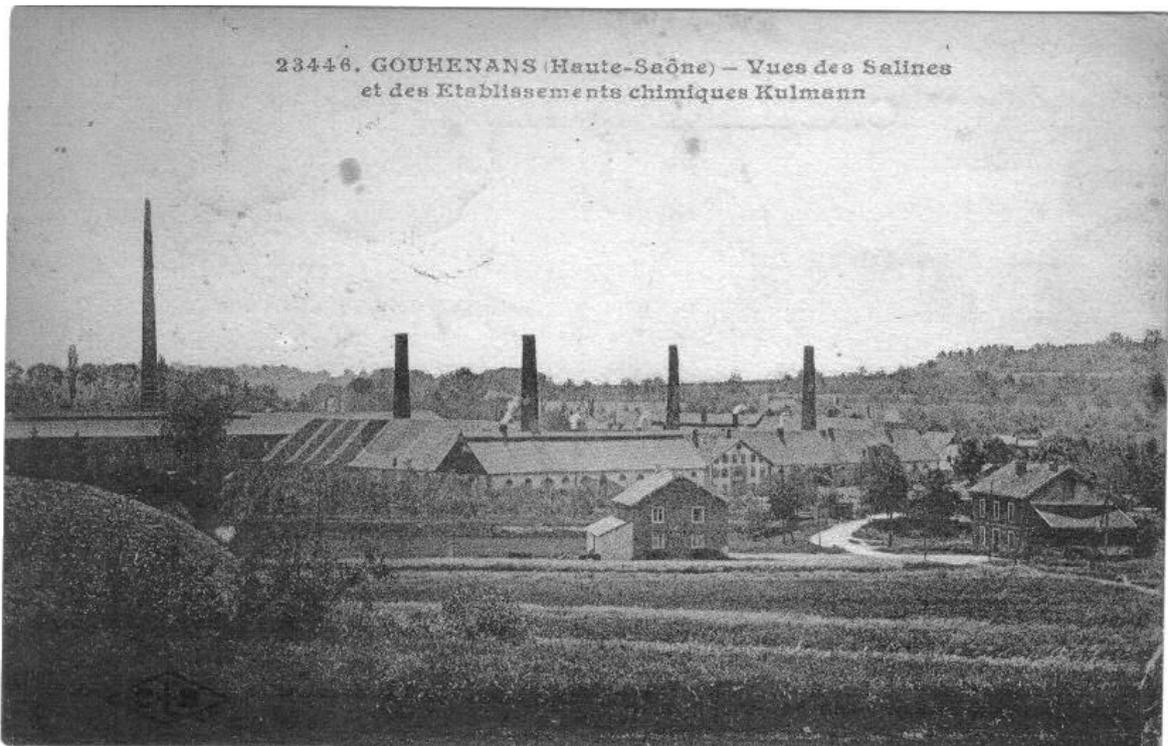


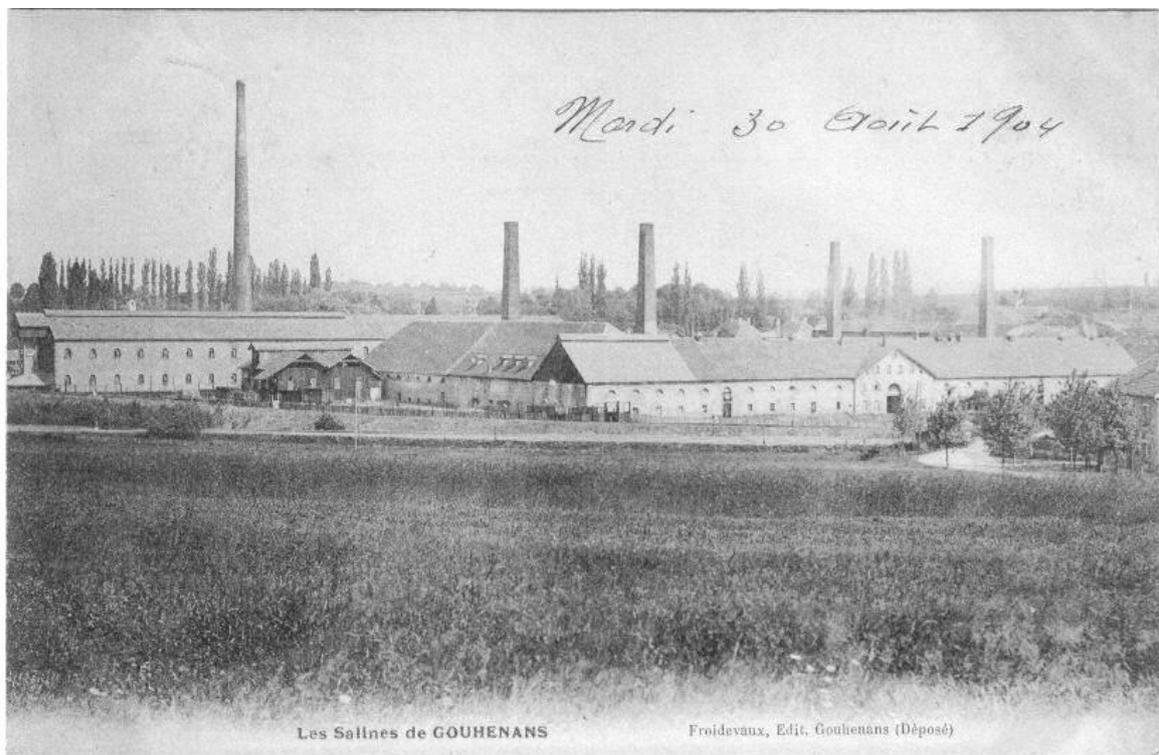
Figure C-1 : Photo aérienne guerre 1914-18 (vue vers le Nord-Ouest) de la saline de Gouhenans et des sites industriels associés. L'usine chimique Kuhlmann adossée à la saline cessa son activité en 1956.

CONCESSION DE MINES DE SEL GEMME  
DE GOUHENANS ET DES EPOISSES (Haute-Saône)  
DÉCLARATION D'ARRÊT DEFINITIF DES TRAVAUX MINIERES  
ET D'UTILISATION DES INSTALLATIONS ASSOCIEES

---



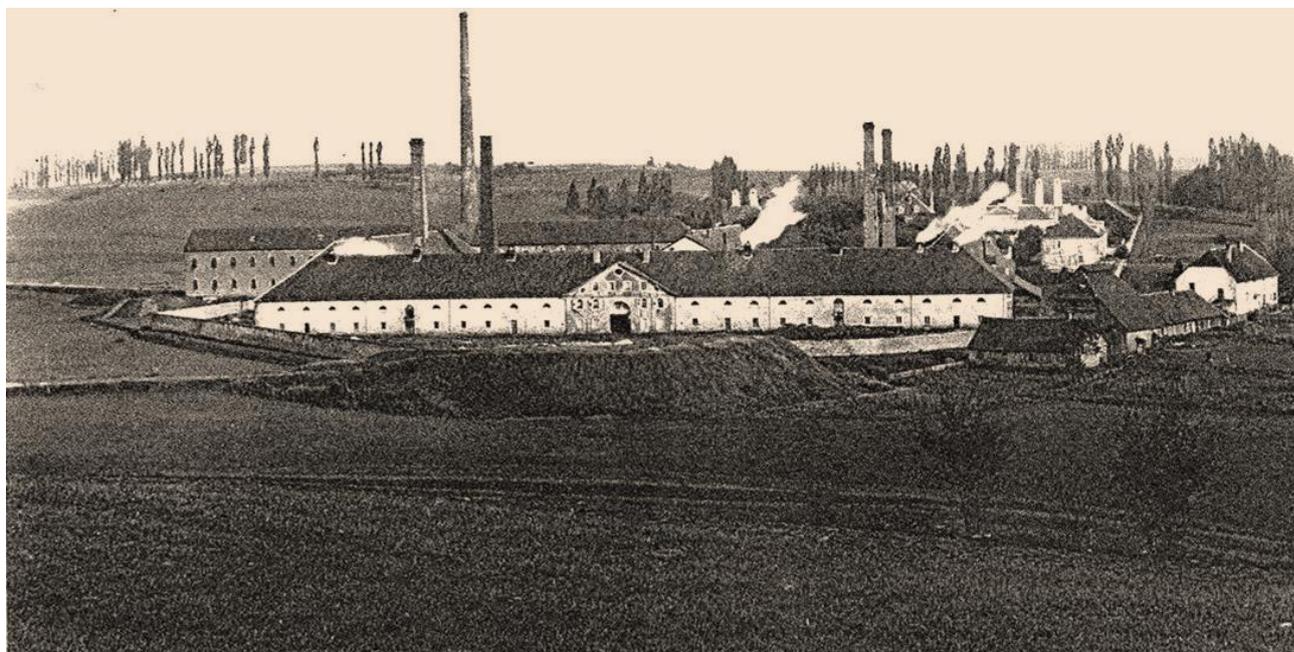
**Photo C-1 : Carte postale ancienne montrant la saline avec ses quatre cheminées et l'usine KUHLMANN (grande cheminée) – Photo orientée Sud-Est**



**Photo C-2 : Carte postale ancienne montrant la saline avec ses quatre cheminées et l'usine KUHLMANN (grande cheminée) – Photo orientée Sud-Est**



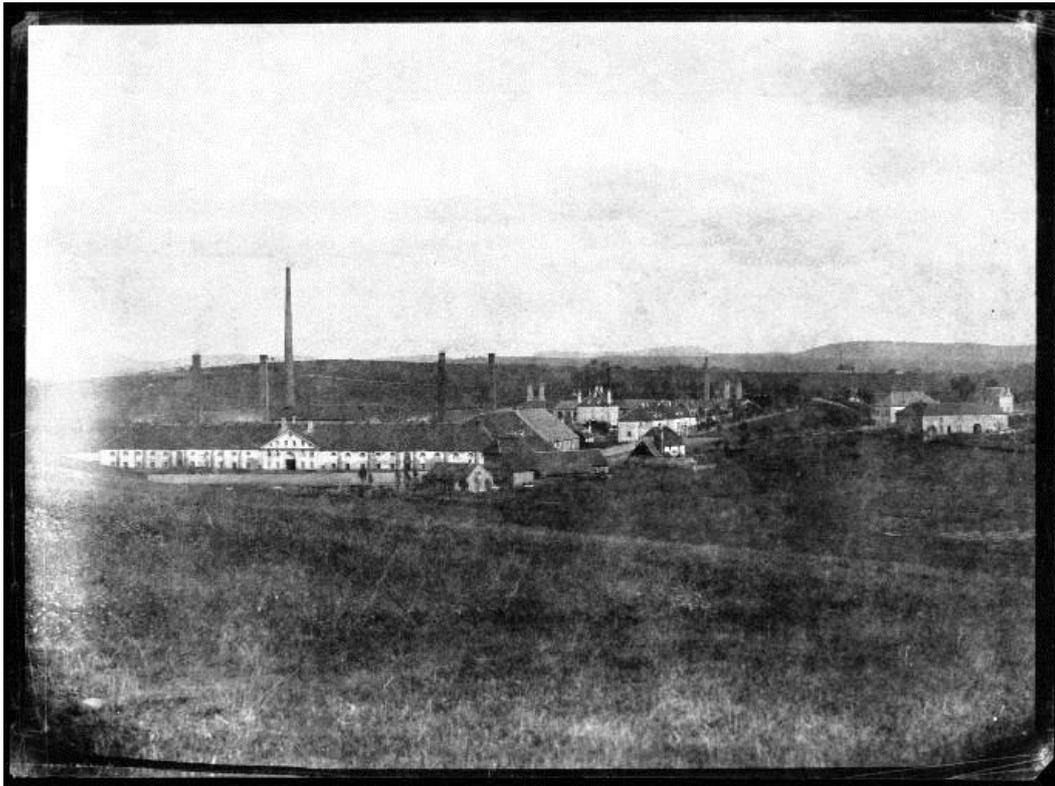
**Photo C-3 : Carte postale ancienne montrant la saline avec ses quatre cheminées et l'usine chimique (grande cheminée) et la verrerie (deux cheminée à gauche)– Photo orientée Nord-Est**



**Photo C-4 : Photo prise avant 1890 montrant les bâtiments de saline (en fonctionnement) et l'usine chimique en deuxième plan – Photo orientée Est**

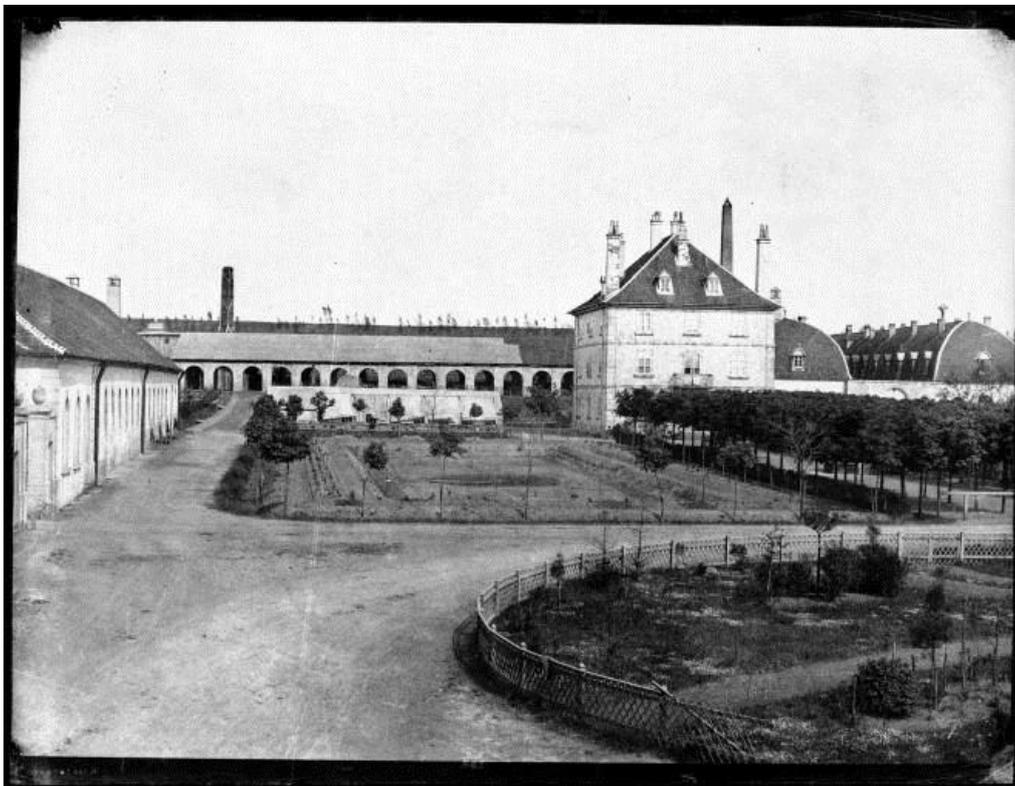
CONCESSION DE MINES DE SEL GEMME  
DE GOUHENANS ET DES EPOISSES (Haute-Saône)  
DÉCLARATION D'ARRÊT DEFINITIF DES TRAVAUX MINIERS  
ET D'UTILISATION DES INSTALLATIONS ASSOCIEES

---



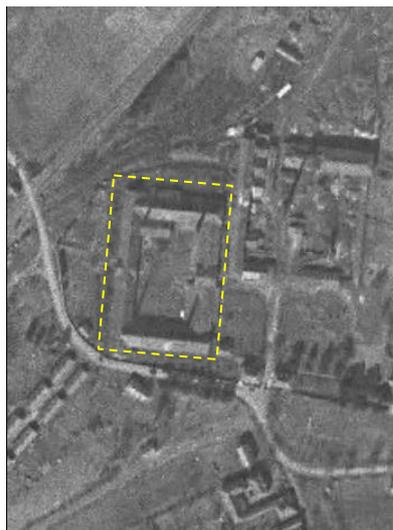
Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

**Photo C-5 : Photo de la saline PARMENTIER - Vue vers l'Est.**  
*Sur la gauche de l'image, l'entrée principale de la saline*



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

**Photo C-6 : Photo de la saline - Vue vers l'Est.**  
*Secteur des sondages n°1-2, n°3-4 et n°7-8. Bâtiments de l'administration et les jardins*



1940 (saline en activité)



1949 (saline arrêtée depuis 3 ans)



1961 (de nombreux bâtiments ont été démolis)



1971



1979



1985



2003



2007

**Planche photo 1 : Extraits de photos aériennes ancienne de la saline de Gouhenans (rectangle en pointillé)  
concession de GOUHENANS  
Evolution chronologique du site – photos orientées vers le Nord (source IGN)**

**CONCESSION DE MINES DE SEL GEMME  
DE GOUHENANS ET DES EPOISSES (Haute-Saône)  
DÉCLARATION D'ARRÊT DEFINITIF DES TRAVAUX MINIERES  
ET D'UTILISATION DES INSTALLATIONS ASSOCIEES**

---



**Planche photo 2 : Photos du site de la saline en octobre 2017  
A l'emplacement de la production du sel, il ne reste plus actuellement qu'une cheminée (il y en avait quatre)**

**3.2. INSTALLATIONS AYANT FAIT L'OBJET DE PROCEDURES ANTERIEURES**

Il n'existe, dans le périmètre de la concession de GOUHENANS et des EPOISSES ou en dehors de ce périmètre, aucune installation de surface associée aux travaux miniers qui ait déjà fait l'objet d'une procédure d'abandon ou d'arrêt définitif, ni partiel ni total.

**3.3. INSTALLATIONS DONT L'EXPLOITATION A CESSEE AVANT D'ETRE SOUMISES A PROCEDURE**

Aucune installation de surface associée aux travaux miniers n'a cessé avant d'être soumise à procédure.

**3.4. INSTALLATIONS CEDEES POUR UN USAGE AUTRE QUE MINIER**

Aucune installation n'a été cédé pour un usage autre que minier.